Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Fuite-de-tritium-au-Tricastin-EDF-convoquee-au

22 novembre 2016

Fuite de tritium au Tricastin : EDF convoquée au tribunal le 24 novembre

Communiqué commun du Réseau “Sortir du nucléaire“, Stop Nucléaire 26-07 et FRAPNA Drôme Nature Environnement

NB : audience maintenue malgré les demandes de report

En juillet 2013, une fuite de tritium a été détectée à la centrale nucléaire du Tricastin. Le Réseau “Sortir du nucléaire“ ayant porté l’affaire en justice, l’audience aura lieu le 24 novembre à 16h30 au tribunal correctionnel de Valence.

Inacceptable lenteur d’EDF suite à la détection d’une fuite de tritium

Le 8 juillet 2013, EDF a détecté dans les eaux souterraines de la centrale du Tricastin une fuite de tritium, substance radioactive très volatile, connue pour provoquer des dommages à l’ADN. Le tritium se mélange facilement à l’eau et seuls des procédés extrêmement coûteux permettraient de le filtrer. L’eau tritiée pompée dans les eaux souterraines étant ensuite rejetée dans un canal par EDF, cette fuite constituait une menace pour la santé des travailleurs de la centrale et des riverains.

Alors qu’une réaction immédiate aurait été requise, EDF a attendu près d’un mois pour déclarer cette fuite à l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Malgré une décision de l’ASN sommant la centrale de procéder à une surveillance renforcée des eaux souterraines et de déterminer les équipements à l’origine de la fuite, EDF a laissé traîner le problème : il lui a fallu plus de 5 mois pour déterminer qu’un joint défectueux serait potentiellement responsable de la pollution. Alors même que les eaux sous la centrale témoignaient d’une présence anormale de tritium, largement supérieure à la norme autorisée, EDF a continué d’évoquer une « légère infiltration » [1] !

EDF devra répondre de cette fuite devant la justice

Outre la pollution liée à cette fuite, ce problème était révélateur d'un dysfonctionnement inquiétant. Le 19 décembre 2013, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé plainte pour deux délits et cinq contraventions.

La plainte ayant été classée sans suite et EDF soumis à un simple rappel à la loi, en décembre 2015, le Réseau "Sortir du nucléaire" a fait citer EDF et la directrice de la centrale, ainsi que son prédécesseur en poste à l'occasion des faits. L'association Stop Nucléaire 26-07 et la FRAPNA Drôme Nature Environnement se sont également portées parties civiles. **L'audience aura lieu le 24 novembre à 16h30 au tribunal correctionnel de Valence.**

Les associations espèrent une condamnation sévère, d'autant plus que les fuites de tritium ont également touché d'autres centrales ces dernières années [2] et qu'EDF a déjà été condamné à deux reprises pour des fuites semblables sur les sites de Golfech et Penly [3].

Ces fuites peuvent être mises en rapport avec le vieillissement de la centrale et la dégradation de l'état des équipements. Alors que trois réacteurs du Tricastin sont déjà à l'arrêt suite à la découverte de pièces potentiellement défectueuses, il est temps d'arrêter définitivement cette centrale dangereuse et polluante !

Retrouvez le dossier juridique
https://www.sortirdunucleaire.org/Fuite-de-tritium-dans-l-environnement

Contacts presse :

- Maître Etienne Ambroselli – 06 09 30 80 67
- Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" : Marc Saint Aroman - 05 61 35 11 06
- Pour Stop nucléaire 26-07 :

Dominique Malvaud – 06 72 07 76 42

- Pour la FRAPNA Drôme Nature Environnement :

Patrick Royannez - 06 81 80 48 59

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

Notes

[1] https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/fuite-de-tritium-sous-la-centrale-du-tricastin-l-origine-du-probleme-identifiee-1386961435

[2] Depuis 2010, des fuites de tritium ont été repérées sur les centrales de Golfech, Bugey, Penly et Civaux.

[3] Condamnation à 4000 € d'amende en décembre 2012 pour une fuite de tritium à Golfech et à 7500 € d'amende en septembre 2014 pour une autre à la centrale de Penly. EDF n'a pas fait appel de ces jugements.